

Collection
ACTES & ÉTUDES

E. AUBIN
P. BERNAZ
M. BORGETTO
M. CHAUVIÈRE
S. DEFIX
V. DONIER
F. FABERON
J. FIERENS
F. HENRY
G. KOUBI
R. LAFORE
G. NICOLAS
P. NOBLET
H. RIHAL
F. ROCHE
D. ROUSSERIE
V. TCHEN
V. VIOUJAS

SOUS LA DIRECTION DE
Florence FABERON

**LE DROIT
DE L'AIDE ET DE
L'ACTION SOCIALES
À LA CROISÉE
DES CHEMINS**

DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES

*Actes du colloque organisé le 18 mai 2017
par l'École de droit de l'Université Clermont Auvergne*

ÉDITIONS CUJAS

Issues des grandes lois sociales instaurées par la III^e République à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, inscrites dans le Préambule de la Constitution de 1946 (alinéa 11), l'aide et l'action sociales sont aujourd'hui, aux côtés de la Sécurité sociale, le second pilier de notre système de protection sociale.

Aide et action sociales comprennent trois niveaux : l'aide sociale dite « légale », accessible de droit pour les individus remplissant les conditions d'obtention fixées par la loi (aide médicale d'État, aide sociale à l'enfance, aux personnes âgées ou handicapées, aide sociale à l'insertion) ; l'aide sociale dite « extralégale » qui reprend les dispositifs de l'aide sociale légale, mais pour laquelle l'organisme chargé de l'attribution décide de montants d'aide plus favorables ou de conditions d'octroi plus souples ; et enfin, l'action sociale qui recouvre toutes les mesures facultatives que des organismes publics ou privés (collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, mutuelles, caisses de retraites, associations, etc.) peuvent engager, de façon discrétionnaire, auprès de populations ciblées, en dehors ou en complément des régimes de sécurité sociale et de l'aide sociale.

Partant, on voit bien que l'aide et l'action sociales constituent un ensemble complexe qui, au-delà du strict cadre défini par la loi, permet, voire encourage, la diversité des mesures d'accompagnement.

L'intérêt de cet ouvrage est donc d'aborder quantité de questions qui sont au cœur des institutions et des politiques induites par le droit de l'aide et de l'action sociales : qu'il s'agisse du rôle de l'éthique dans la mise en œuvre des politiques sociales ou de la position spécifique qu'occupe le droit qui les régit au sein de l'ordonnement juridique (entre droit public et droit privé) ; qu'il s'agisse des règles applicables aux usagers (droits et devoirs, modalités d'accueil) ou à certains publics spécifiques (mineurs étrangers non accompagnés, gens du voyage), des pratiques qui impactent les actions mises en œuvre (évaluation, rôle des données numériques, secret et partage d'informations) ou des partages qui structurent les compétences (entre État et département) ; ou qu'il s'agisse des dispositions qui régulent à la fois l'accès aux prestations (lieu de résidence) et la défense du droit (régime pré-contentieux et contentieux), de la situation qui prévaut à l'étranger (Belgique) ou encore du devenir du système global de protection (aide/action sociales et sécurité sociale).



assureur militant

Prix de vente : 25 €

I.S.S.N. 2107-2523

